



## UNION SPORTIVE DE SAINT EGREVE

### Section PLONGEE

Ensemble Sportif Jean BALESTAS

2 rue des Brieux –

38120 SAINT EGREVE ☎ 04 76 75 15 39

<https://usseplongee.com/>

### BULLETIN D'INSCRIPTION 2023-2024

(Voir les modalités d'adhésion page 3)

NOM : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... à : ..... Dépt : .....

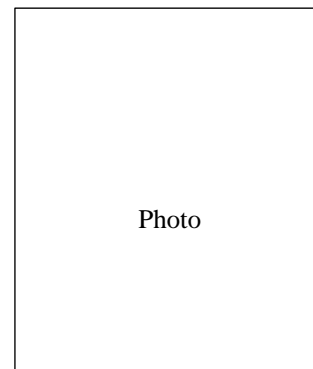
Tuteur légal <sup>(1)</sup> : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ Domicile : ..... 📱 Portable:.....



@mail: .....

Niveau actuel : .....

Souhait de formation : .....

#### Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM et Prénom : ..... ☎ .....

MONTANT DE LA COTISATION : ..... (Voir le détail des cotisations page 3)

Règlement Par chèque d'un montant de ..... € n° ..... Banque : .....

En espèces soit ..... € Pass loisirs  Chèque jeune

En chèques vacances ou coupon sport soit ..... €

#### ENGAGEMENT

Je m'engage à respecter la chartre de la section Plongée de l'Union Sportive de Saint-Égrève (voir sur le site).

J'autorise l'encadrement de la section Plongée à effectuer les actes de premiers secours et à appeler les services de secours en cas d'accident.

Fait à : ..... le : .....

Signature : .....



<sup>1</sup> (1) Pour les mineurs

# AUTORISATION PARENTALE

*pour les mineurs*

Je soussigné (e) .....

Responsable légal de (nom – prénom).....

L'autorise à pratiquer la plongée subaquatique ainsi que les activités annexes dans le cadre des activités de l'USSE Plongée, y compris dans le cadre de sorties en milieu naturel.

En cas de besoin, j'autorise les responsables du club ou ses encadrants à prendre toute disposition utile à la santé de mon enfant (prise en charge médicalisée vers un service approprié).

Fait à .....

Le ..... / ..... / .....

SIGNATURE :

.....

## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e) .....

Responsable légal de (nom – prénom).....

**Autorise** l'USSE Plongée à diffuser des photos où l'adhérent apparaît, dans le cadre des activités du club, c'est-à-dire sur le site web du club ou Facebook.

**N'autorise pas** la diffusion.

Fait à .....

Le ..... / ..... / .....

SIGNATURE :

## PIECES A FOURNIR AVEC LE BULLETIN D'ADHESION

- Règlement du montant de la cotisation et des options éventuelles (assurance) à l'ordre de : **USSE Plongée** (les chèques jeunes et pass région sont acceptés, les chèques vacances ainsi que les paiements échelonnés).
- 1 photo d'identité (pour une 1ere adhésion).
- Une autorisation de droit à l'image
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Un certificat médical : « **certification médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine en scaphandre autonome** » (voir modèle et informations sur le site).

### Rappel :

La licence est délivrée à chaque adhérent lorsque le dossier d'inscription est complet.

**Les dossiers devront être complets au plus tard pour le 30 septembre 2023.**

**Après cette date, l'adhérent se verra interdire l'accès à la piscine et la participation aux activités du club jusqu'à régularisation de sa situation.**

## DETAIL DES COTISATIONS

Le tarif d'adhésion inclut la licence, l'accès à la piscine, l'enseignement pour les passages de brevets, l'utilisation du matériel. L'option éventuelle de l'assurance complémentaire individuelle FFESSM est en supplément(1).

Pour la **saison 2022-2023** les tarifs des cotisations sont les suivants (la licence FFESSM, obligatoire, est incluse dans ces tarifs) :

- Adultes plongeurs	205 € (Licence Adulte à partir de 16 ans : 45.8€)
- Enfants et Ados – 18 ans	165 € (Licence Jeune de 12 à 16 ans : 27€, moins de 12 ans : 12.8€)
- Etudiant, chômeur	165 € (Licence Adulte à partir de 16 ans : 45.8€)
- Apnée	150 € (Licence Adulte à partir de 16 ans : 45.8€)

Remarque : un apnéiste qui compte s'inscrire à des plongées « bouteille » doit prendre la cotisation « plongeur ».

Tarif familles :

- 2 personnes	-10% du coût global des cotisations
- 3 personnes	-15% du coût global des cotisations
- 4 personnes	-20% du coût global des cotisations

Pour tout passage de brevet à partir du niveau 1, une participation de **15 €** sera demandée pour l'établissement de ce brevet sous format carte de crédit envoyée à domicile directement par la FFESSM).

\*Si vous désirez une **assurance complémentaire FFESSM** : (tarifs 2023)

**Loisir 1 : 22 € - Loisir 2 : 27 € - Loisir 3 : 45.50 €**

Remarque : L'assurance incluse dans le prix de votre licence FFESSM est une assurance responsabilité civile (R.C.), c'est à dire qu'elle couvre les dommages causés aux tiers et réciproquement les dommages qui peuvent vous être causés par autrui. Par contre, l'assurance R.C. ne couvre pas les accidents dont vous pouvez être victime par votre propre faute. Le but de l'assurance complémentaire individuelle est de couvrir ce risque.

Nous vous recommandons fortement de la souscrire. De plus, cette assurance inclut une garantie d'assistance (rapatriement et frais médicaux) « Société Française d'Assistance ».

Il existe trois catégories d'assurance complémentaire plongée. Les différences sont fonction des capitaux assurés.

Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire sur le site de la FFESSM ;

<https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/08/3ad7383e29ddf2c3d3c73ea75dcb4b613126f568.pdf>

Ou sur celui de l'assureur : <http://www.cabinet-lafont.com>.

*Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique contracté par la FFESSM, mais une assurance complémentaire peut être souscrite.*

## Document à conserver

Les séances ont lieu à la piscine intercommunale du parc de Fiancey à Saint Egrève

Jours et horaires :

Section adultes, plongée et apnée : **Lundi de 21h00 à 22h30**  
Sortie impérative de la piscine avant 23h

Ecole de Plongée enfants et adolescents, et apnée : **Samedi de 17h30-18h45 et de 18h45-20h**  
Sortie impérative de la piscine avant 20h30. (Les groupes sont définis en fonction des niveaux).

### COMMENT CONTACTER LES RESPONSABLES DU CLUB

Président	Sébastien La Rizza	☎ 06.12.06.94.76
Trésorière	Chantal Grambin	☎ 06.32.76.29.87
Secrétaire	Margo Merle	☎ 06.81.64.69.63
Responsable sorties milieu naturel	Margo Merle	☎ 06.81.64.69.63
Responsable sortie école de plongée	José Torres	☎ 06.83.41.27.93
Responsable matériel	Jean Philippe Benoit	☎ 06.88.62.32.51
Directeurs Techniques	Gilles Foubert et Christian OUGIER	☎ 06.11.21.41.31
	Et	☎ 06.87.70.33.07

@mail des responsables : « **prénom** ».usse.plongee@gmail.com

### **CERTIFICAT MEDICAL (voir informations sur le site)**

Un certificat médical à jour est obligatoire, pour tous, pour pratiquer à la piscine et pour participer aux sorties en milieu naturel. Pour les personnes en situation de handicap il est également nécessaire pour les baptêmes.

Liste complète consultable sur le site FFESSM)

- **Nous pouvons noter la recommandation suivante** : le club conseille aux membres et futurs licenciés de privilégier, chaque fois que possible, le recours à un médecin fédéral et ce, même dans les cas où le certificat de non contre-indication peut être délivré par tout médecin. Un médecin fédéral a la connaissance des contraintes particulières liées à la pratique des activités subaquatiques.

GOBELIN	Gilles	1 Place de l'Etoile	38000	GRENOBLE	04 76 47 90 90
LELONG	Corinne	2 rue Vauban	38000	GRENOBLE	04 76 86 47 95
NUSSELEIN	Jean Luc	15, chemin de la Dhuy	38240	MEYLAN	04 76 90 35 96
PERONNET	Jérôme	13 Place des Jacobins	38130	ECHIROLLES	04 76 22 19 39
PRADINES	Sylvie	4, rue Vicat	38000	GRENOBLE	04 76 51 83 92
PEREE	Annie	5, rue Colonel Manhes	38400	SAINT MARTIN D'HERES	04 76 00 06 96
TOURNEUR	Florence	21 rue Maurice Ravel	38920	CROLLES	04 76 08 95 84
VERNEY	Gilles	11 Rue du Faton	38500	VOIRON	04 76 05 11 89